

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 594

Artikel: Le "Conseil de la famille" à Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTIONM^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny**ADMINISTRATION**M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux I. 943

Organe officieldes publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.-

ÉTRANGER... » 8.-

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.**ANNONCES**

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

John BRIGHT.

La situation professionnelle et la formation des travailleurs sociaux en Suisse

La Commission consultative des questions sociales de la S. D. N. avait mis à l'ordre du jour de sa dernière session qui fut convoquée l'étude de la situation des travailleurs sociaux. C'est ainsi que la Suisse fut invitée, comme membre de cette Commission, à répondre aux questions posées, et que les Ecoles d'études sociales de Zurich et de Genève furent chargées de faire les enquêtes nécessaires. Les résultats de ces enquêtes, nous les trouvons dans les travaux de diplôme de deux jeunes travailleuses sociales.

Il est impossible de donner ici un compte-rendu de ces études très documentées et fouillées, illustrées par de nombreux tableaux statistiques. Nous ne pouvons qu'effleurer les différents aspects du problème en renvoyant les lecteurs que cela intéresse spécialement au fascicule de mars-avril 1940 de la *Revue suisse d'utilité publique*, où ces travaux ont été publiés. Remarquons aussi que les enquêtes datent de 1938, et il est à prévoir que les perturbations politiques et sociales du temps présent modifieront les données d'avant guerre; mais il est intéressant de se rendre compte de ce qui avait été organisé avant la catastrophe de 1939, et nous osons espérer que l'évolution du travail social se fera sur les bases saines dont ces travaux sont le témoignage.

Comme chaque fois lorsqu'il s'agit de répondre à un questionnaire de ce genre, la première évidence est celle de l'extrême diversité qui se manifeste dans notre pays. Les partisans de l'unification trouveraient là matière à s'impatiser, tandis que les bons fédéralistes noteraient une fois de plus ce qu'il y a là de profondément humain et sain, car plus que partout ailleurs, la structure géographique, les besoins réels et les traditions régionales doivent inspirer l'organisation du travail social. Sans doute, en considérant spécialement les questions de salaires, d'assurance-maladie, de vacances et de retraites des travailleurs sociaux, sommes-nous tentés de désirer pour eux l'établissement de leurs fonctions, alors qu'au contraire, quand nous pensons aux domaines sur lesquels porte leur activité, nous en jugeons autrement. Dans certains milieux, on regrette même que le travail social soit devenu professionnel et payé; n'est-il pas né, dit-on, de la charité chrétienne, et ne demandait-il pas une vocation spéciale, un amour du prochain incompatible avec des questions d'intérêt personnel? Mais si en matière d'assistance nous avons l'horreur du fonctionnarisme impersonnel et trop facilement inhumain, nous voyons cependant un grand avantage dans le fait que les travailleurs sociaux professionnels sont et peuvent être entièrement à la disposition de la cause qu'ils servent, et que, par leur officialité même, ils sont investis d'une autorité qui manque à leurs collègues occasionnels bénévoles. Enfin il est juste qu'un travailleur, quel qu'il soit, gagne sa vie. Les religieux, précurseurs des travailleurs sociaux, étaient, de par

L'abonnement au „Mouvement“ à moitié prix

Dès maintenant, et jusqu'au 30 juin prochain, nous servirons à tout nouvel abonné qui en effectuera le paiement un abonnement au „Mouvement“, valable jusqu'au 31 mars 1942, et cela exactement à moitié prix, soit pour la somme de 3 frs au lieu de 6 frs.

Nous rappelons que ce geste hardi de propagande a pour but, en augmentant le chiffre de nos abonnés, de faire baisser notre prix de revient d'imprimerie, actuellement de 22 centimes l'exemplaire, à 13 centimes, et nous remercions chaleureusement tous ceux qui, soit nous ont procuré de nouveaux abonnés à ce taux réduit, soit nous ont versé la somme correspondante en nous chargeant de l'employer « à faire ainsi des heureux ».

Compte de chèques postaux N° 1. 943. Seuls, de nouveaux abonnés sont mis au bénéfice de ce prix spécial si avantageux.

GROUPEMENT „LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE“

Journée des Femmes suisses pour le 650^{me} anniversaire de la Confédération

Samedi 28 et dimanche 29 juin à Lucerne

Nos libertés sont notre plus grand bien

Samedi 28 juin à 19 h. 30 au Kunsthaus

1. Contre l'absorption par l'Etat de la personnalité individuelle :

M^{lle} Verena BORSINGER, D^r en phil., Lucerne (en allemand)

2. Notre liberté familiale et professionnelle :

M^{me} LEJEUNE-JEHLE, Kölliken, Argovie (en allemand)

Discussion.

Dimanche 29 juin à 10 h. 15, Salle du Grand-Conseil

3. Notre liberté économique :

M^{lle} E. NÆGELI, D^r ès-sciences économiques, Zürich (en allemand)

4. Liberté de parole et d'association :

M^{lle} Alice ARNOLD, D^r en droit, Genève (en français)

5. Responsabilités et droits du citoyen :

M^{lle} Ida SOMAZZI, D^r en phil., Berne (en allemand)

PÈLERINAGE AU RÜTLI

Messages aux femmes suisses dans les quatre langues nationales
Invitation cordiale à chacune

Renseignements pratiques

Hôtels recommandés : Hôtel Vierwaldstätterhof, Hôtel Schiller, Hôtel Continental. Prière de retenir sa chambre à l'avance. Quelques logements gratuits sont aimablement offerts par des Lucernoises.

Pèlerinage au Rütli : Départ en bateau de Lucerne à 13 h. 08. Billet collectif. Retour à Lucerne, soit par bateau à 19 h. 32, soit par chemin de fer (Départ de Brunnen à 18 h. 27). Repas de midi sur le bateau : 3 fr. 50 par personne, pique-nique 2 fr. 50 par personne. Souper du samedi soir au Kunsthaus : 2 fr. 50 par personne.

Inscriptions pour les repas, et demandes de logements gratuits : S'adresser avant le mercredi 25 juin à M^{me} Müller-Türeke, Guggstrasse 21, Lucerne.

Billets C. F. F. pour Lucerne : Billets simple course valables pour le retour, à condition d'être timbrés à l'Exposition nationale des Beaux-arts à Lucerne. Suppléments d'express en sus.

Indemnités de voyage : S'adresser aux Comités respectifs des Associations suisses membres du Groupement.

leur appartenance à une congrégation, à l'abri du besoin. La valeur du travail dépendra toujours de celui qui l'exécute, sous n'importe quel régime.

L'enquête dont nous parlons porte sur les points suivants : prévoyance sociale et assistance concernant l'enfance, la jeunesse, la femme, la famille, orientation professionnelle, assistantes de fabriques, de paroisse, de police, assistantes sociales d'hôpitaux et infirmières visiteuses, dispensaires antituberculeux et d'hygiène sociale, tutelle officielle et avocats des mineurs. Les grandes villes marchent tout naturellement en tête avec des organisations officielles bien comprises; Zurich et Berne tout spécialement ont beaucoup développé leurs services sociaux depuis la dernière guerre. Le canton de Zurich possède dans ses secrétariats régionaux de l'enfance un véritable réseau d'institutions de prévoyance et de protection. Partout nous constatons la tendance à passer de l'initiative privée aux services communaux ou cantonaux. Le processus est très simple: on s'engage dans une voie d'entraide qui s'avère plus dispendieuse qu'on ne l'avait prévu; il faut faire appel aux subventions officielles, et peu à peu la commune ou le canton, obligés de surveiller l'emploi de leurs deniers, prennent eux-mêmes en main l'administration de l'œuvre. A côté des institutions officielles et privées, il en est de mixtes, soit que les initiateurs gardent une certaine autonomie malgré les subsides de l'Etat, soit que l'Etat fasse appel à la collaboration bénévole de certaines personnalités ou de sociétés féminines: tel le canton de Bâle qui a remis la surveillance des enfants placés à la Centrale féminine.

(La suite en 3^{me} page)

A. de M.

autant — nous dirions même davantage ! que les hommes, tel que celui de la protection de la famille, il est indispensable qu'elles occupent bien davantage de charges et de fonctions. A bon entendeur...

Les suffragistes bernoises étudient un plan de campagne

Les présidentes des groupes suffragistes que compte le canton de Berne, et que ne lie encore entre elles aucun lien, comme c'est le cas pour Vaud et Neuchâtel, ont avec raison estimé utile, vu la constante mise à contribution des femmes dans tous les domaines, de se réunir pour examiner les possibilités d'une action cantonale commune. A la suite de cette rencontre, qui a eu lieu à Berne, l'autre semaine, une Commission d'études, composée essentiellement de jeunes avocates, a été chargée d'examiner sur quelles bases juridiques pourrait être présentée une demande d'introduction du suffrage féminin, soit cantonal, soit communal. Cette Commission présentera son rapport après les vacances d'été.

Les femmes et la vie publique

Deux „Frauenzentralen“ cantonales ont pris ouvertement position dans des votations populaires...

...et nous les en félicitons chaleureusement ! Trop souvent en effet, et exception faite, bien entendu, des groupements suffragistes, nos Sociétés féminines se tiennent craintivement à l'écart de toute action publique, si directement qu'elles puissent être concernées par les questions soumises aux électeurs, et abritent cette attitude timorée derrière le prétexte toujours commode que « leurs statuts leur interdisent de « faire de la politique ! » C'est toujours la même confusion, consciente ou non, entre l'appartenance à un parti politique, et l'intérêt pour la chose publique, pour la vie de la Cité (du grec *Polis* — cité) dont tant d'aspects intéressent les femmes au premier chef. Honneur donc aux *Frauenzentralen* d'Argovie et de Zurich d'avoir secoué ces préjugés peureux, et d'être bravement entrées en campagne au cours de ces dernières semaines !

Dans le canton d'Argovie, c'était au sujet d'une nouvelle loi scolaire, dont toutes les dispositions ont été étudiées par les Sociétés féminines, qui ont ensuite organisé une grande assemblée publique au cours de laquelle orateurs et oratrices ont chaudement recommandé aux électeurs de voter oui. Cette recommandation a été suivie, et les femmes argoviennes peuvent se féliciter de ce succès. Car la nouvelle loi contient d'excellentes dispositions, aussi bien au point de vue éducatif et professionnel qu'au point de vue féminin. Au point de vue éducatif: elle introduit l'enseignement ménager dans les 8^{me} et 9^{me} années d'école, et dans les cours complémentaires; au point de vue professionnel, elle règle la formation des apprenties, et prévoit la création d'écoles professionnelles pour jeunes filles; au point de vue féministe enfin, elle établit l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices, l'égalité des subsides entre écoles de filles et écoles de garçons, et reconnaît aux femmes le même droit qu'aux hommes à faire partie des autorités scolaires. On voit que si les Argoviennes avaient eu trop grand peur de « faire de la politique » pour soutenir cette loi, elles auraient vraiment manqué une belle occasion de réaliser d'importants progrès dans leur canton.

Les Zurichoises ont été moins heureuses, puisque la loi introduisant l'assurance-vieillesse dans le canton de Zurich a été repoussée, comme on le sait, en votation populaire le 25 mai. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette loi, dont les Sociétés féminines zurichoises avaient réussi à obtenir, après

Le „Conseil de la famille“ à Neuchâtel

En réponse à la question que posait — peut-être indiscrètement — notre dernier numéro quant à la place des mères de famille dans ce nouveau « Conseil », une de nos abonnées veut bien nous communiquer la liste provisoire des membres. Nous y constatons que, sur les 68 membres de cette liste, 13 sont des femmes: donc pas tout à fait le cinquième; et de plus, de ces 13 femmes, pas même la moitié, soit 6, sont des femmes mariées. On nous dit, il est vrai, qu'il n'a pas été possible à certaines des Associations féminines invitées à se faire représenter de déléguer à cette fonction des mères de famille, ce qui est assurément grand dommage.

Il est certain que l'on peut être reconnaissant aux initiateurs de s'être adressés pour leur demander leur participation à des Sociétés telles que l'Union chrétienne des jeunes filles, les Amies de la Jeune Fille, la Société d'utilité publique des femmes suisses, l'Union féministe; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter d'autre part que l'on ne se soit pas inspiré davantage du véritable modèle de la famille qui est basé sur l'union d'un homme et d'une femme et non pas de cinq hommes en face d'une femme ! Peut-être nous répondra-t-on qu'on l'aurait bien voulu, mais que, ce Conseil étant formé de représentants d'institutions et de groupements, et les pasteurs, les professeurs, les commerçants, les secrétaires syndicaux ou corporatistes masculins étant beaucoup plus nombreux dans ces carrières que les femmes, force a bien été de s'adresser à eux. La morale de l'histoire serait donc que, si nous voulons que les femmes coopèrent étroitement à la solution de problèmes les concernant